



# Augmentation du SMIC

## Quid des Personnels

## Administratifs de catégories C et B ?

### COMMUNIQUÉ

Du fait de la forte inflation enregistrée ces quatre derniers mois, le salaire minimum légal augmentera automatiquement le 1<sup>er</sup> mai 2022 de 2,65%.

Au même moment, un décret apparu dans le journal officiel du 21 avril 2022 annonce le relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique. **Ainsi, l'indice minimum majoré est passé de 343 à 352 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.**

Cette mesure de revalorisation est indispensable pour éviter que les agents soient payés en dessous du SMIC, mais elle crée une situation intenable, voir indigne, pour les personnels de catégories C qui voient leur situation se paupériser de jour en jour.

**Ainsi, les 7 premiers échelons des adjoints administratifs C1, les 3 premiers échelons des adjoints administratifs C2, et les 2 premiers échelons de SA 1<sup>er</sup> grade seraient au SMIC à l'indice 352.**

Par conséquent, il en résulte un tassement des grilles indiciaires entraînant un blocage de rémunération pendant 10 ans pour un agent qui débute en qualité d'adjoint administratif C1.

Au rythme de l'inflation, on aura forcément des augmentations automatiques du SMIC et par corollaire un relèvement du minimum de traitement des fonctionnaires pour le rattraper.

**Pas besoin de faire de longues études pour comprendre qu'à ce rythme les grilles indiciaires des catégories C vont disparaître et tous les agents seront payés au SMIC.**

**FO JUSTICE Personnels Administratifs exige une refonte urgente et totale des grilles indiciaires des personnels administratifs !**

**FO JUSTICE Personnels Administratifs exige le dégel du point d'indice !**

**FO JUSTICE Personnels Administratifs, présente pour vous informer et se battre pour que les agents retrouvent leur dignité !**

**FO JUSTICE PA invite l'ensemble des agents à se mobiliser pour améliorer leurs conditions de travail et leur pouvoir d'achat !!!**